

L'Urssaf aux côtés des créateurs d'activité et des jeunes entreprises

Focus Auto-entrepreneur



SOMMAIRE

1

Le système de
protection sociale

2

Les conditions pour être
Auto-entrepreneur

3

Créer son activité

4

L'aide à la création

5

Calcul des cotisations
et de l'impôt

6

Protection sociale
Santé, Retraite, Famille

7

Déclarations & paiement
des cotisations : dates clés

8

Sortie du dispositif

9

Bon à savoir

01

Le système de protection sociale

L'Urssaf, au cœur du système de notre protection sociale

Parmi les missions de l'Urssaf

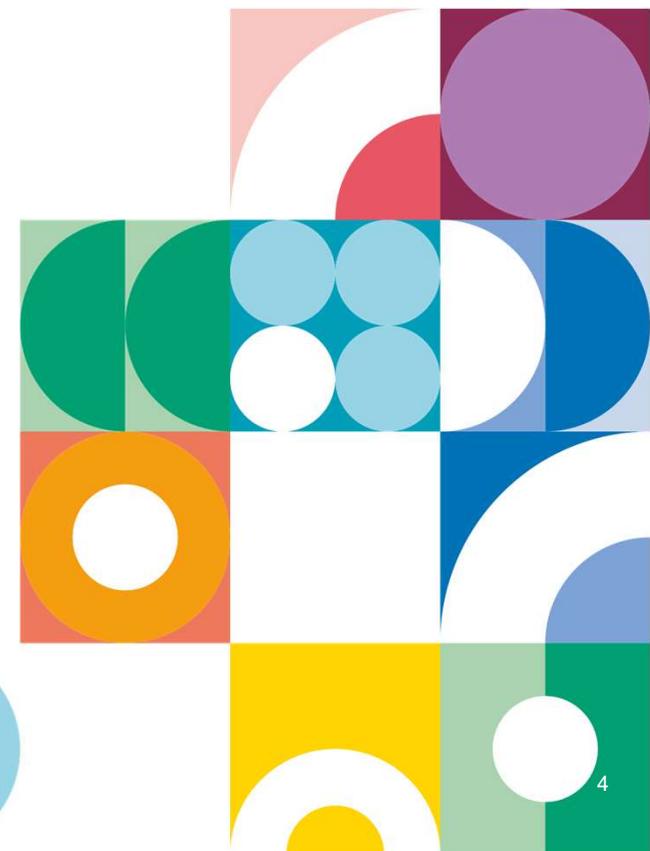
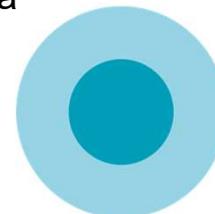
L'Urssaf collecte notamment les cotisations et contributions sociales des employeurs et des travailleurs indépendants pour garantir le modèle social français.

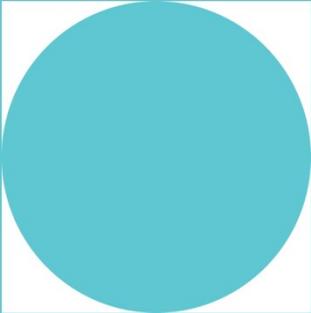
En moins de 5 heures, l'Urssaf reverse le montant de ces encaissements aux organismes qui versent les prestations sociales.

Par ses missions de contrôle l'Urssaf participe au respect de l'équité entre les entreprises et fait de la prévention pour sensibiliser les entreprises à l'importance du respect des déclarations.

L'Urssaf conseille et accompagne l'ensemble de ses publics, entreprises et employeurs, au moment de la création et tout au long de la vie de leur entreprise.

16 000 collaborateurs pour gérer les comptes de 10,25 millions de comptes d'entrepreneurs et d'employeurs, les droits sociaux et l'équité entre tous les acteurs économiques





En France, toute personne travaillant doit être rattachée à un régime de protection sociale obligatoire et cotiser proportionnellement à ses revenus, quel que soit son état de santé ou sa situation économique

Cette obligation est inscrite dans le préambule de la Constitution en tant que principe de solidarité nationale

De plus, elle est conforme à la législation européenne qui, dans l'article 137 du traité de l'Union, confirme que la protection sociale obligatoire relève de la seule et entière maîtrise des Etats membres.

L'Urssaf

au cœur du système de protection sociale

COLLECTE

les cotisations sociales

de **25** millions de salariés

+ **10,25** millions d'employeurs et d'entrepreneurs



REDISTRIBUE

les cotisations sociales

aux **880** organismes

dont l'Assurance maladie, l'Assurance Retraite, la Caf et l'Unédic

qui versent des prestations sociales auprès de millions de Français

Au service de notre protection sociale

TYOLOGIE DES PUBLICS

4,48 millions de travailleurs indépendants (y compris autoentrepreneurs et PAM)

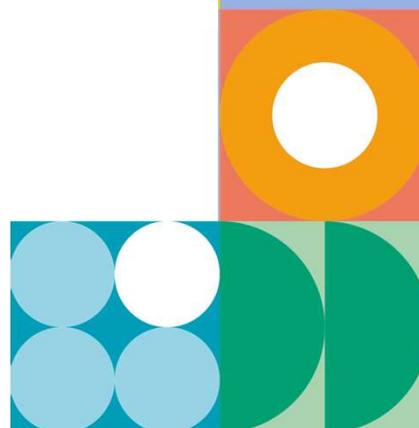
3,23 millions de particuliers employeurs

2,26 millions d'entreprises et collectivités territoriales

419 000 d'assurés volontaires et d'autres usagers

272 000 artistes-auteurs

12 500 marins



Répartition des cotisations sociales

Près de 600 milliards
d'euros collectés en 2021

Répartis en fonction des besoins en financement



02

Les conditions pour être AE

Entreprise individuelle sous le régime fiscal de la micro-entreprise.

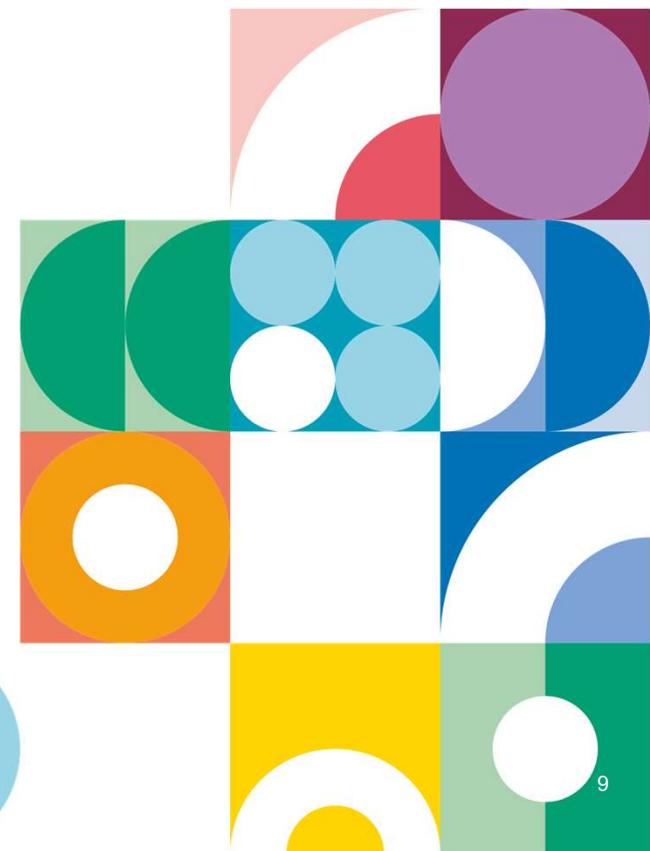
Chiffre d'affaires inférieur à :

- 188 700 €* pour une activité de vente de marchandises, de denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fourniture de logement tels que tourisme classé et chambre d'hôtes (sauf meublé qui relève du seuil de 77 700 €*);
- 77 700 €* pour les prestations de services relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC) et les professions libérales non réglementées ou relevant de la Cipav pour leur assurance retraite.

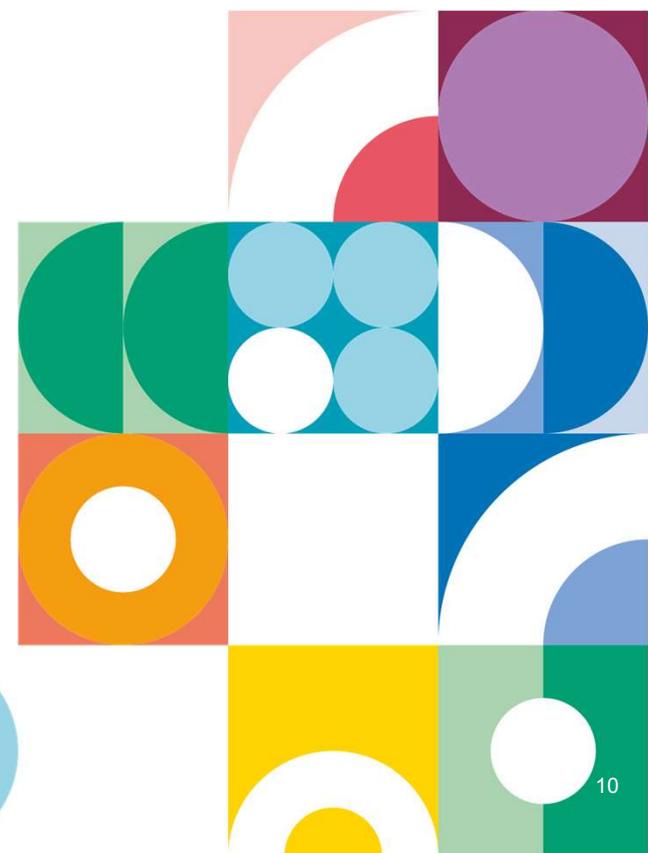
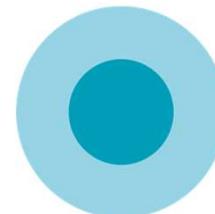
Attention : la première année d'activité, montant du chiffre d'affaires proratisé (ex : début activité 1er mars 2023 : $77\,700 \times 306/365 = 65\,140$ €).

Franchise de TVA : pas de facturation et pas de récupération de TVA jusqu'à 101 000 €* (vente) ou 39 100 €* (prestations de services). Aucune déduction de charges ni amortissement de matériel.

*seuils sous réserve de confirmation par l'administration fiscale.



- Si vous avez des clients particuliers, vous devez relever d'un dispositif de médiation et permettre à vos clients d'y avoir accès gratuitement. Vous devez choisir un [médiateur de la consommation](#). En cas de litige, et si vous n'arrivez pas à régler la situation à l'amiable, il est possible pour votre client de saisir le médiateur que vous aurez désigné.
- Vous devez ouvrir un compte bancaire dédié à votre activité d'auto-entrepreneur (séparé de votre compte bancaire personnel) si vous avez un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 000 € deux années civiles consécutives.
- **Nouveau depuis le 15 mai 2022** : vous devez indiquer avant ou après votre nom la mention « Entrepreneur individuel ou EI » sur l'ensemble de vos documents (devis, factures, notes de commande, tarifs, documents publicitaires...) ainsi que sur le compte bancaire dédié à l'activité professionnelle. Cela ne vous empêche pas d'ajouter un nom commercial.



03

Créer son activité

Comment déclarer son activité ?

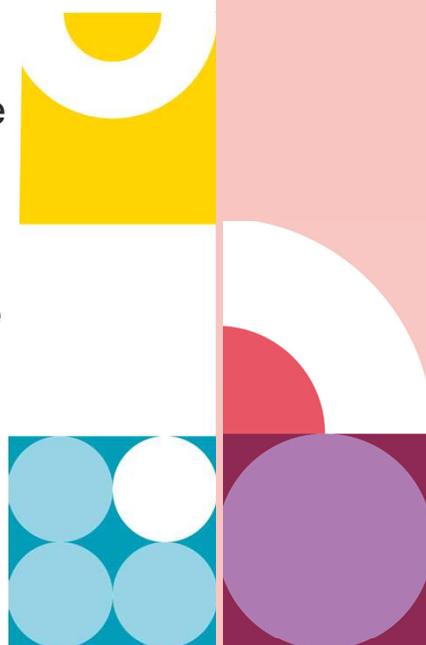
Pour commencer il faudra :

- Remplir toutes les conditions réglementaires obligatoires (coiffeur, esthéticien, etc.)
- Compléter votre formulaire de déclaration d'activité

Après avoir effectué ces démarches, vous recevrez notamment un numéro de Siret.

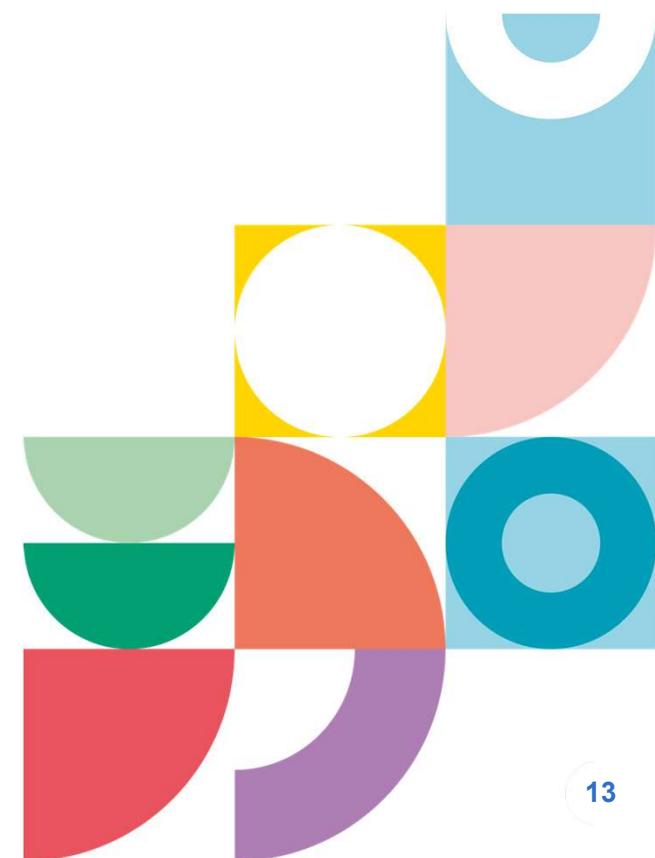
Depuis le 1^{er} janvier 2023,
tous les créateurs et entrepreneurs, quelles que
soient l'activité et la forme juridique de leur
entreprise doivent se déclarer en ligne via
le guichet unique.

<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>



Une fois l'activité déclarée, quels documents reçoit-on ?

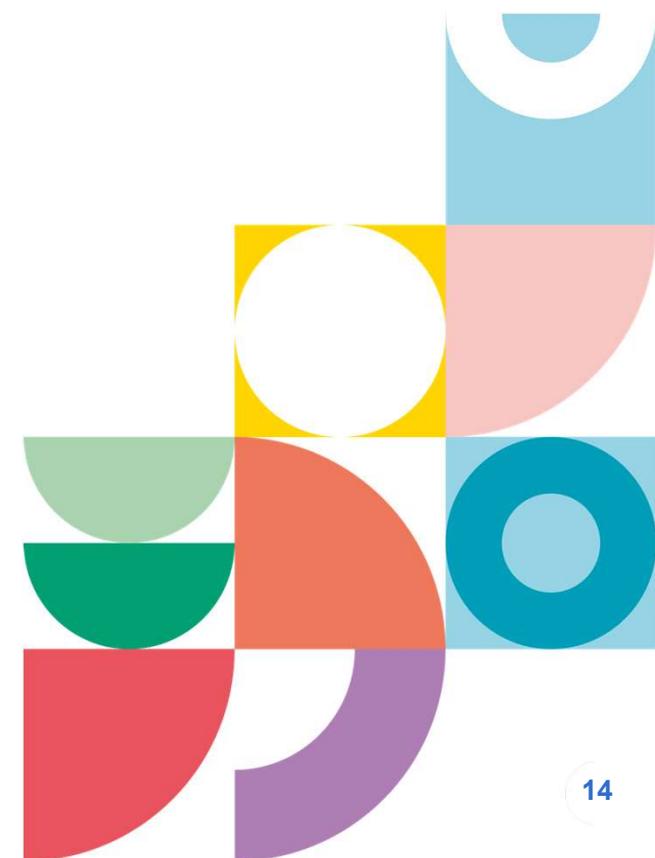
- Le numéro **Siret** :
 - Composé de 14 caractères, il servira à vous identifier auprès de nombreux organismes dont l'Urssaf, les impôts, etc.
 - Le Siret se compose : du **Siren** (identification de l'entreprise) et du **Nic** (identification de l'établissement)
- Une **attestation d'affiliation à la Sécurité sociale**
- Une **attestation d'affiliation à l'Urssaf**
- Un **document à compléter de la part des impôts** pour des taxes à venir (ex : cotisation foncière des entreprises)



Quelles cotisations sociales paie-t-on ?

Le forfait social :

- Maladie-maternité et indemnités journalières
- Allocations familiales ;
- Contribution sociale généralisée (CSG) et contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)
- Formation professionnelle (CFP)
- Retraite de base et retraite complémentaire obligatoire
- Invalidité-décès

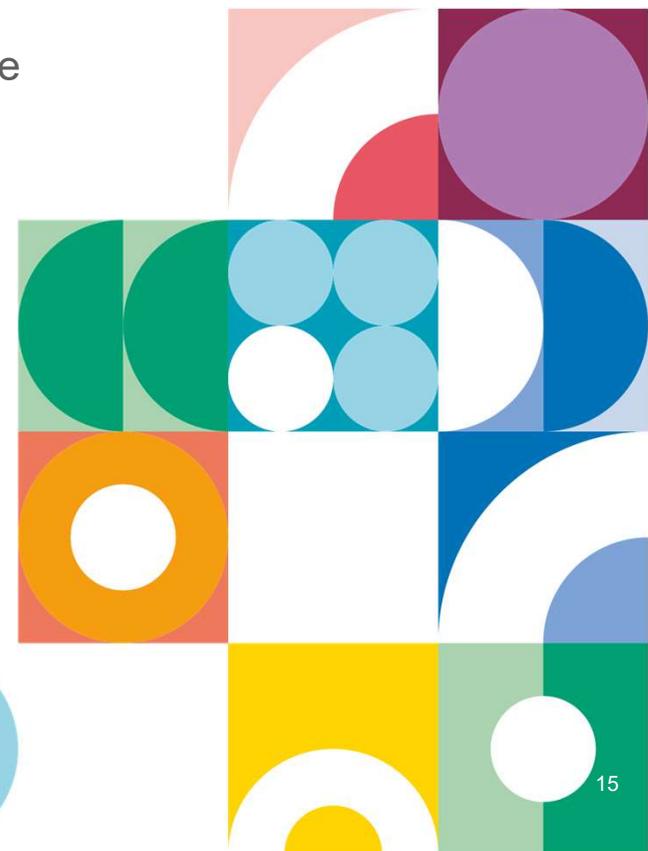
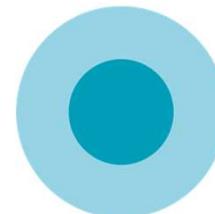


Taxe pour frais de chambre de commerce ou de métiers calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, à compter de la deuxième année d'activité. Cette taxe n'est pas due si le chiffre d'affaires de l'avant dernière année est inférieur à 5 000 €.

A noter

Les conditions d'exercice de certaines activités sont soumises à des obligations :

- qualification professionnelle ;
- assurance professionnelle obligatoire en fonction de l'activité exercée (responsabilité civile professionnelle / assurance décennale).



04

L'aide à la création

L'Acre

Aide à la création et à la reprise d'entreprise

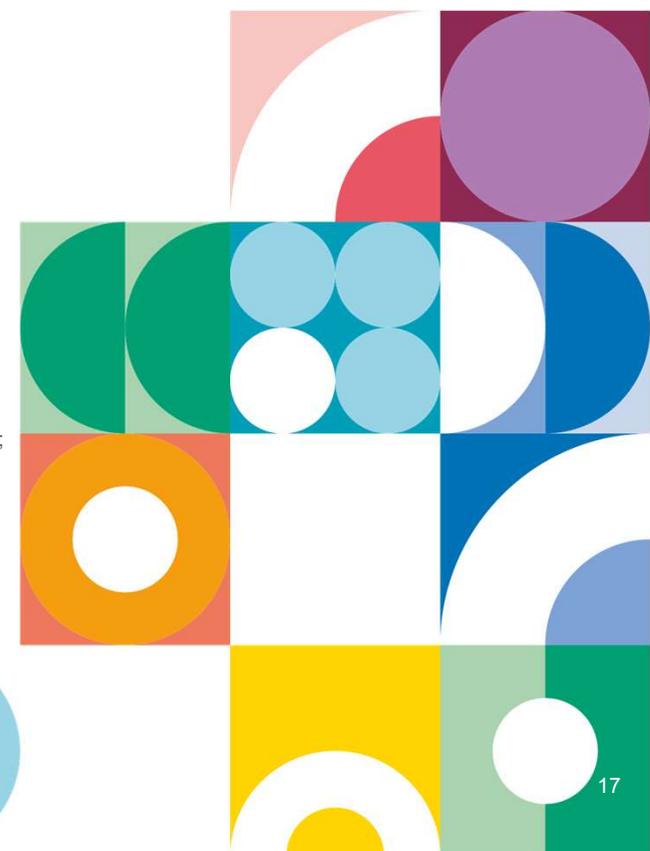
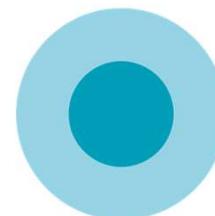
Un formulaire devra être complété lors de la création d'activité sur autoentrepreneur.urssaf.fr.

Pour bénéficier de l'Acre, vous devez répondre à l'une des situations suivantes :

- demandeur d'emploi indemnisé ou indemnisable par un régime d'assurance chômage ;
- demandeur d'emploi non indemnisé inscrit 6 mois à Pôle emploi au cours des 18 derniers mois ;
- bénéficiaire du RSA ;
- un jeune de 18 à 25 ans révolus ;
- bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- un jeune de moins de 30 ans non indemnisé ou reconnu handicapé ;
- un jeune de moins de 30 ans non indemnisé car ne remplissant pas la condition de durée d'activité antérieure pour ouvrir des droits à l'allocation d'assurance chômage ;
- une personne ayant conclu un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape), remplissant l'une des conditions ci-dessus ;
- salarié(e) ou une personne licenciée d'une entreprise en redressement, liquidation judiciaire ou sauvegarde qui reprend tout ou partie d'une entreprise ;
- une personne créant ou reprenant une entreprise implantée dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)(1) ;
- bénéficiaire de la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare).

Par ailleurs :

- Vous ne devez pas avoir bénéficié de cette aide depuis 3 ans. Cette période de 3 ans se situe entre la fin de cette exonération et la date de création de l'entreprise en 2023.
- Vous ne devez pas être en situation de reprise d'une activité identique à la suite d'une radiation (année en cours + 1 année civile complète).



05

Calcul des cotisations et de l'impôt

L'Acre (suite)

Bénéfice d'un taux minoré jusqu'à la fin du 3^e trimestre civil suivant la date de début d'activité :

- pour une création le 15 janvier 2023 taux réduit appliqué jusqu'au 31 décembre 2023
- pour une création le 25 mars 2023 taux réduit appliqué jusqu'au 31 décembre 2023
- pour une création le 2 avril 2023 taux réduit appliqué jusqu'au 31 mars 2024

Activité	Taux de cotisations avec Acre (max 1 an)	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu sur option	Total
Ventes de marchandises (BIC)	6,20 %	1 %	7,20 %
Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)	10,60 %	1,7 %	12,30 %
Autres prestations de services et professions libérales (BNC)	10,60 %	2,2 %	12,80 %
Professions libérales relevant de la Cipav	12,10 %	2,2 %	14,30 %
Location de meublés de tourisme classés	3 %*	1%	4%

A ajouter : la contribution à la formation professionnelle et la taxe pour frais de chambre et de métiers.

* Si cette activité vient en annexe d'une activité de vente, de prestations de service ou profession libérale non réglementée, le taux est de 3 %.
Si elle vient en annexe d'une activité relevant de la Cipav, le taux est de 3,30%.

Auto-entrepreneurs : comment sont calculées les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu ?

Pour calculer les cotisations et contributions sociales, un taux est appliqué sur le chiffre d'affaires encaissé. Il faut ajouter à chaque taux de cotisation celui pour la **contribution à la formation professionnelle** : 0,10% pour les commerçants, 0,20% pour les professions libérales et 0,30% pour les artisans.

Activité	Taux pleins de cotisations	Versement libérateur de l'impôt sur le revenu sur option	Total
Ventes de marchandises (BIC)	12,3 %	1 %	13,30 %
Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)	21,20 %	1,7 %	22,90 %
Autres prestations de services et professions libérales (BNC)	21,10 %	2,2 %	23,30 %
Professions libérales relevant de la Cipav	21,20 %	2,2 %	23,40 %
Location de meublés de tourisme classés	6 %	1 %	7 %

***A ajouter** : la contribution à la formation professionnelle et la taxe pour frais de chambre et de commerce ou de métiers.*

06

Protection sociale

santé retraite famille

L'assurance maladie

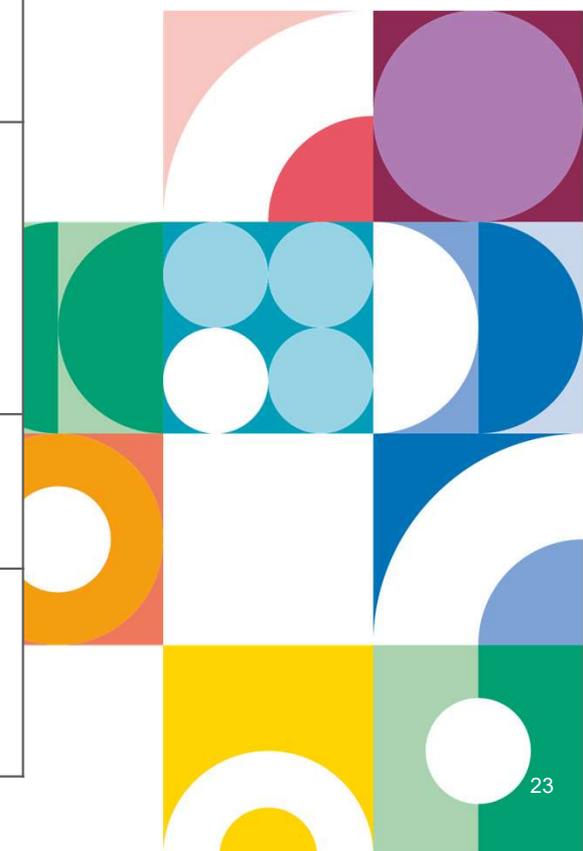
Prestations en nature (consultations, médicaments, hospitalisations...)	Couverture de base sécu universelle identique pour tous
Prestations en espèces indemnités journalière maladie	Sur la base de la moyenne des revenus* cotisés des 3 dernières années.
Maternité Paternité (IJ uniquement)	Allocation forfaitaire de repos maternel + indemnité journalière d'interruption d'activité (sous conditions). Effectuez une simulation sur ameli.fr
Accidents du travail / maladies professionnelles	Possibilité d'une prise en charge par la CPAM via une assurance complémentaire spécifique à souscrire auprès de la CPAM pour des indemnisations complémentaires
Complémentaire Santé (mutuelle)	Option à souscrire auprès d'un assureur privé

* Pour les auto-entrepreneurs le revenu annuel correspond au chiffre d'affaires annuel diminué de l'abattement forfaitaire (71 % pour les activités de BIC vente, 50 % pour BIC prestations et 34 % pour BNC).

www.ameli.fr

La retraite

Retraite de Base	<p>Pour les travailleurs indépendants, régime aligné depuis 1973 50 % du Revenu moyen sur les 25 meilleures années – lassuranceretraite.fr</p> <p>Pour les professions libérales relevant de la Cipav, consultez le site pour connaître les modalités de calcul.</p>
Retraite Complémentaire Obligatoire	<p>Calculée en points en fonction des cotisations versées pour les Travailleurs indépendants</p> <p>Pour les professions libérales la Cipav gère son régime complémentaire de manière autonome</p>
Invalidité Décès	<p>Calcul de la pension en % sur la base du revenu annuel moyen perçu pendant les 10 meilleures années d'activité</p>
Retraite Complémentaire Facultative	<p>Non couvert à titre obligatoire À souscrire auprès d'un organisme privé. PER : https://www.economie.gouv.fr/PER-epargne-retraite#</p>



Les autres assurances

Famille	Prestations familiales identiques à celles des salariés gérées par la CAF <i>(selon situation familiale et revenus)</i>
Formation Professionnelle	Droit ouvert avec le versement d'une contribution forfaitaire <i>Également accessible également au conjoint collaborateur</i>
Chômage	Non couvert à titre obligatoire Possibilité de souscrire auprès d'un organisme privé.

07

Déclarations et paiement des cotisations : Dates clés

Diapositive 25

MBC(A0 Ajouter une vue sur les dates clé quand on est employeurs

MOREL BASTIANI Cécile (Rhône-Al; 2023-05-03T10:08:43.432

Auto-entrepreneurs

Un **délaï minimum de 90 jours** doit s'écouler **entre la date de début d'activité et la première déclaration** et varie selon le choix de la périodicité de vos déclarations.

Vos déclarations de chiffre d'affaires sont néanmoins accessibles et déclarables dès réception de votre notification d'affiliation. Un justificatif de déclarations et de paiement sera alors disponible au format.pdf pour chacune des déclarations effectuées.

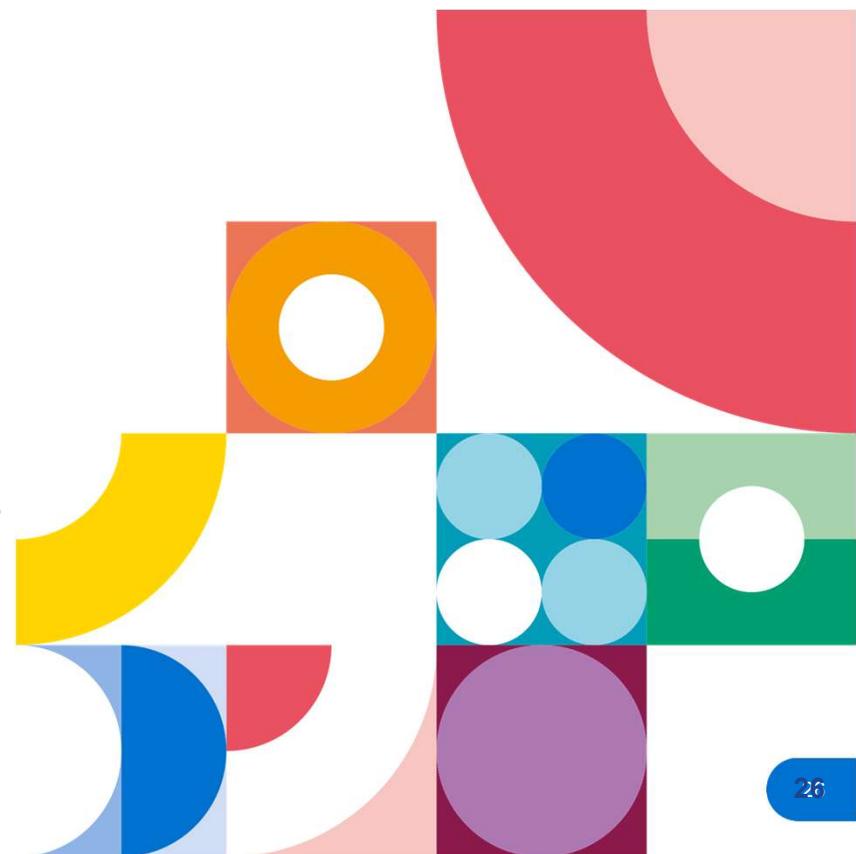
IMPORTANT :

La déclaration doit être faite y compris lorsque le chiffre d'affaire est à zéro

Les déclarations et paiements validés durant cette période de 90 jours restent modifiables (sauf paiement par carte bancaire) et seront définitivement pris en compte par votre [Urssaf](#) à l'issue de ce délai (se référer aux tableaux ci-dessous).

Si la date d'exigibilité est un samedi, un dimanche, ou un jour férié, la date d'exigibilité est reportée au lundi ou au jour qui suit.

Par exemple, en 2019 la date d'exigibilité de la déclaration de chiffre d'affaires du mois de février est le 31 mars 2019. Le 31 mars étant un dimanche, la date d'exigibilité est reportée au 1er avril.



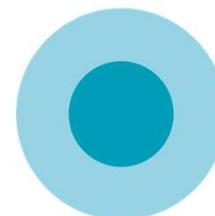
Les modalités de paiement en ligne

Paiement des cotisations et contributions sociales et éventuellement de l'impôt sur le revenu en effectuant ces formalités gratuitement sur :

- le site <https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr>
- l'appli mobile **AutoEntrepreneur Urssaf** téléchargeable sur l'App Store ou Play Store.

Dès la déclaration de votre chiffre d'affaires le montant à payer est calculé automatiquement en fonction de votre activité.

Vous pouvez payer par télépaiement ou carte bancaire.



08

Sortie du dispositif

Diapositive 28

MBC(A0 Ajouter une vue sur les dates clé quand on est employeurs

MOREL BASTIANI Cécile (Rhône-Al; 2023-05-03T10:08:43.432

La sortie du dispositif

- **Bascule volontaire dans le régime réel d'imposition**
- **Dépassement des seuils de chiffre d'affaires pendant deux années consécutives**

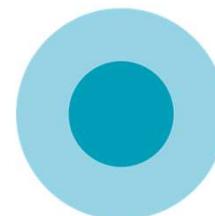
L'auto-entrepreneur sera informé de ce changement par lettre recommandée avec accusé de réception. Il disposera d'un délai d'un mois pour le contester.

- **Chiffre d'affaires à zéro pendant 24 mois** civils consécutifs ou 8 trimestres civils. L'auto-entrepreneur sera prévenu par courrier, le mois ou le trimestre précédant la radiation automatique de son compte auto-entrepreneur.

- **Cessation d'activité :**

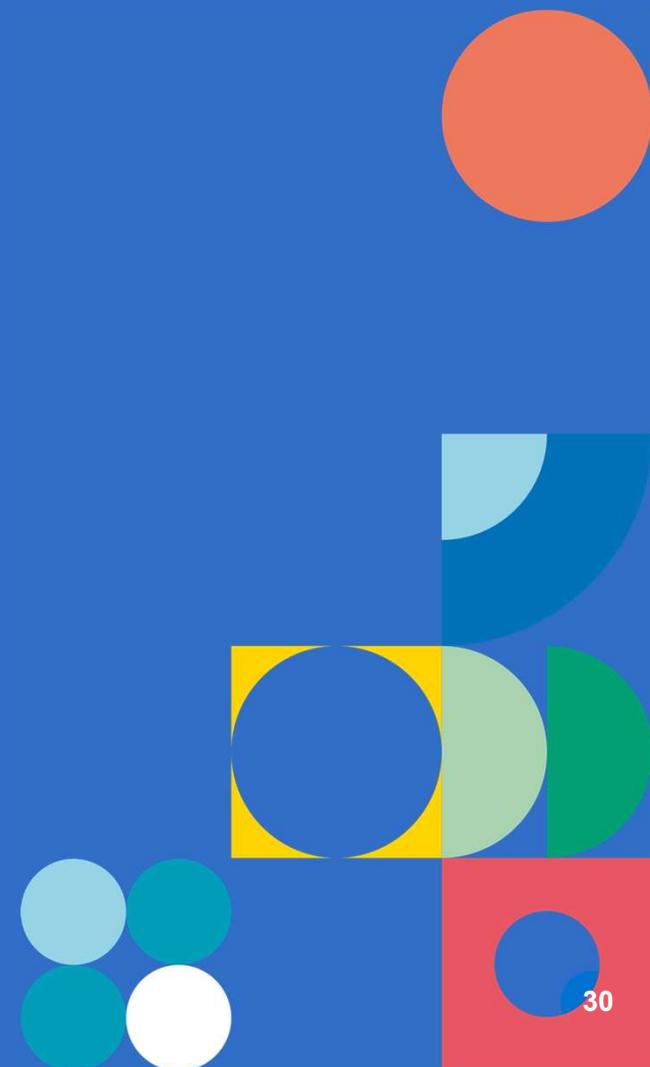
Etablir une déclaration de cessation d'activité auprès du guichet unique :

<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>





Bon à savoir



Diapositive 30

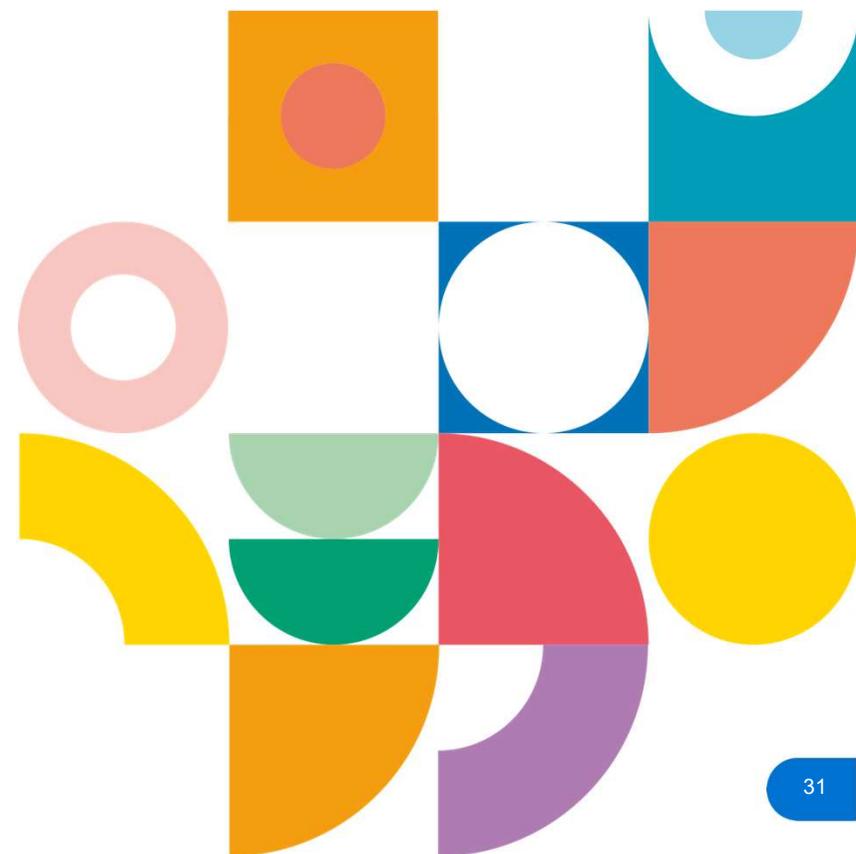
MBC(A0 Ajouter une vue sur les dates clé quand on est employeurs

MOREL BASTIANI Cécile (Rhône-Al; 2023-05-03T10:08:43.432

Vos interlocuteurs

VOUS ÊTES TRAVAILLEUR INDÉPENDANT (artisan, commerçant, professionnel libéral non réglementé), **VOS INTERLOCUTEURS POUR VOTRE PROTECTION SOCIALE SONT :**

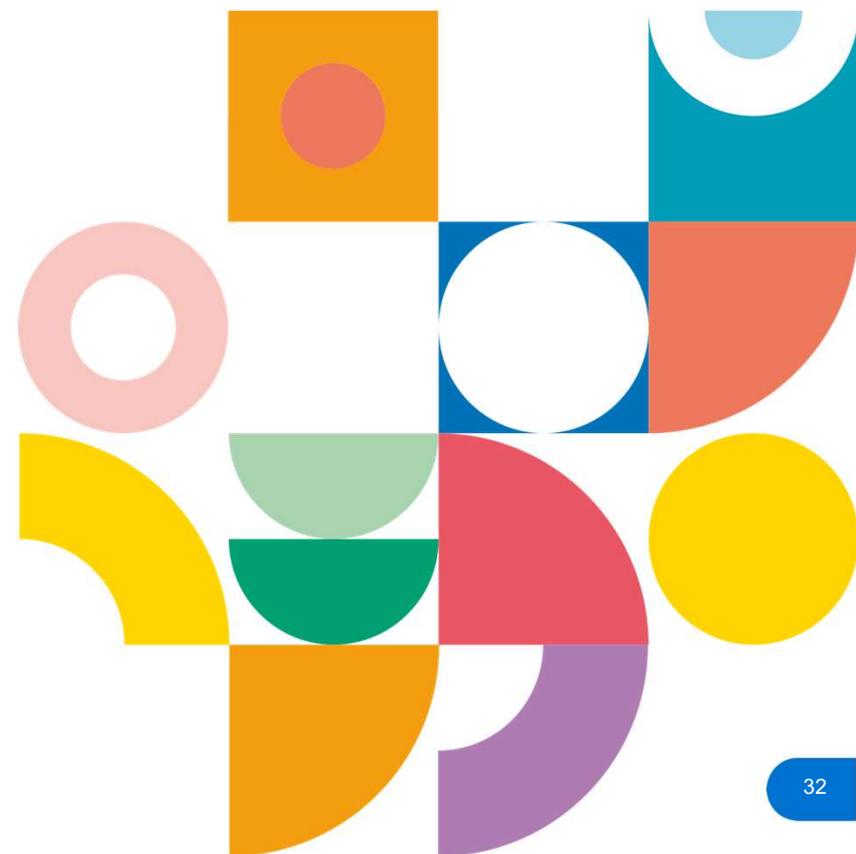
POUR VOS COTISATIONS	POUR VOTRE SANTÉ	POUR VOTRE RETRAITE
 autoentrepreneur.urssaf.fr	 l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun ameli.fr	 l'Assurance Retraite lassuranceretraite.fr



Vos interlocuteurs

VOUS ÊTES **PROFESSIONNEL LIBÉRAL** RELEVANT DE LA CIPAV, VOS INTERLOCUTEURS POUR VOTRE PROTECTION SOCIALE SONT :

POUR VOS COTISATIONS	POUR VOTRE SANTÉ	POUR VOTRE RETRAITE
 autoentrepreneur.urssaf.fr	 l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun ameli.fr	 l'avenir en toute confiance lacipav.fr



Puis-je exercer une activité indépendante à côté de mon activité salariée ?

Oui ! Vous pouvez exercer une activité indépendante (travailleur indépendant classiques ou auto-entrepreneur) à côté de votre activité salariée.



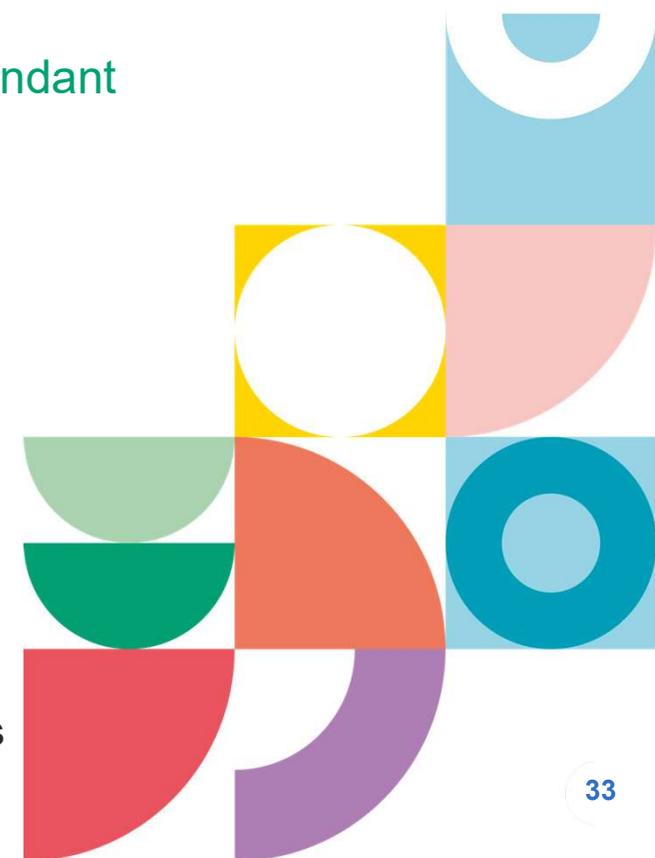
Lors de votre déclaration sociale, vous ne devrez déclarer que la part de vos revenus tirés de vos activités non-salariées.



Si vous exercez plusieurs activités non-salariées : une seule déclaration doit être complétée intégrant l'ensemble de vos revenus.



Attention, avant de créer il convient de :
vérifier que pas d'incompatibilité entre les différentes activités
et voir avec votre employeur.



En cas de difficultés de paiement

Demander des délais :

Contenu d'une demande de délais :

- Motivation : explication du contexte
- Montant total de la créance
- Nombre d'échéances souhaitées précisant que les parts ouvrières (PO) sont/seront acquittées

Eviter la Taxation d'office (TO) :

Toujours effectuer ses déclarations, même en cas de difficultés pour payer les cotisations associées

Les majorations de retard

- **Majorations de retard initiales = 5 % des cotisations et contributions dues et non réglées à la date d'exigibilité**
- **Majorations de retard complémentaires = 0,20 % par mois de retard lorsque le retard n'a pas été régularisé dans les délais impartis**

Focus Travailleurs indépendants

[Lien vers la rubrique « Difficultés de paiement »](#)

mon-entreprise.urssaf.fr



Urssaf **mon-entreprise**
Au service de notre protection sociale

Rechercher

Découvrez les nouveautés de février 2023

L'assistant officiel des entrepreneurs

Les simulateurs et assistants pour développer votre activité, du statut juridique à l'embauche.

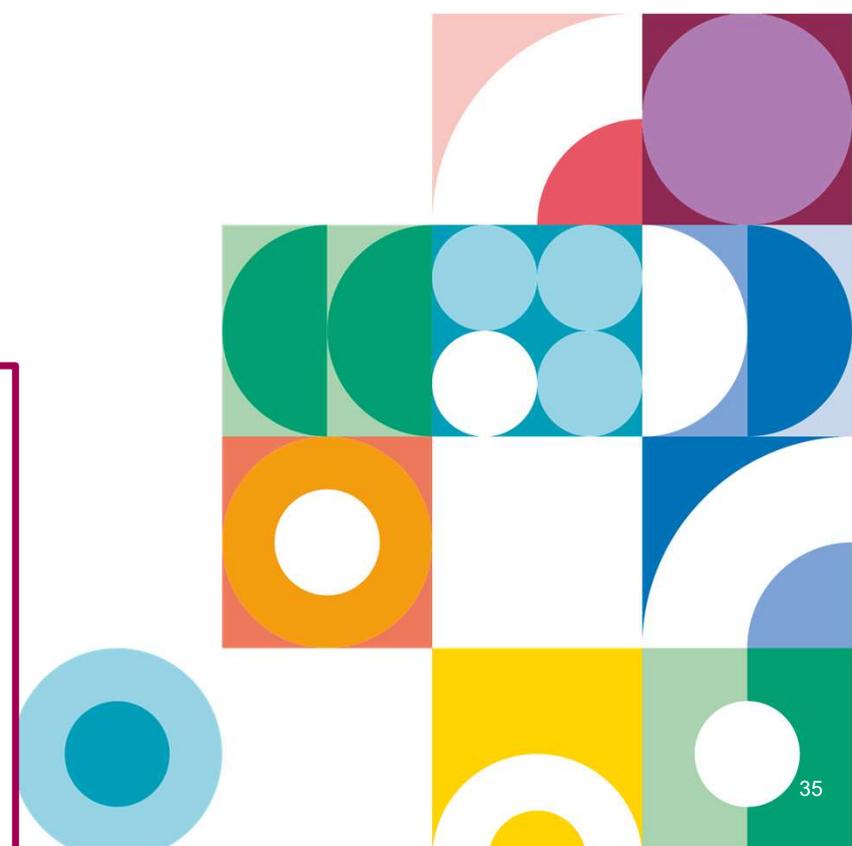


Les outils à votre disposition

Nous mettons à votre disposition des assistants et simulateurs pour vous aider à la gestion de votre entreprise, anticiper les prélèvements et planifier votre trésorerie en conséquence.

Salarié	Auto-entrepreneur	Comparaison des statuts
		
Salarié	Auto-entrepreneur	Comparaison des statuts
Calcul du salaire net, net après Impôt et coût total employeur. Beaucoup d'options disponibles (cadre, stage, apprentissage, heures supplémentaires, etc.)	Calcul du revenu à partir du chiffre d'affaires, après déduction des cotisations et des impôts	Auto-entrepreneur, indépendant ou dirigeant de SASU ? Avec ce comparatif, trouvez le régime qui vous correspond le mieux
Lancer le simulateur	Lancer le simulateur	Lancer le simulateur

[Découvrir tous les simulateurs et assistants](#)



Ressources

RESEAUX SOCIAUX



[Instagram](#)



[Twitter](#)



[YouTube](#)



[TikTok](#)

Au service de notre protection sociale

LIENS UTILES

[urssaf.fr](#)

[mon-entreprise.urssaf.fr](#)

[service-public.fr](#)

[secu-jeunes.fr](#)

[economie.gouv.fr](#)

[ameli.fr](#)

[caf.fr](#)

[formalites.entreprises.gouv.fr](#)

[Campagne #DéclarezMoi](#)